

M A I R I E D E S A I N T - H I L A I R E
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 19 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie pour leur séance, sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

Étaient présents : Monsieur LAHAYE Thierry, Monsieur COLLIGNON Michel, Monsieur HAYEZ Jérémy, Monsieur LAMBERT Fabien, Madame FICHET Armelle, Monsieur TREMBLAY Charles, Madame SRIWARAN Lise, Madame MINET-NOTOT Catherine.

ABSENT EXCUSÉ :

REPRÉSENTÉ :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur HAYEZ Jérémy a été élu secrétaire de séance.

I. DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Monsieur le maire ouvre la séance et passe la parole à Monsieur Thierry LAHAYE pour présenter aux membres du Conseil municipal deux propositions de demande de subvention relatives aux financements des travaux à réaliser sur l'exercice 2023.

1ère subvention sollicitée

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 (DETR)

Thierry LAHAYE rappelle que la DETR est une subvention attribuée par l'Etat pour soutenir des projets d'investissement menés par des collectivités locales. Créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances, la DETR résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR),

Dans un objectif de développement économique de la commune générateur d'emploi, il est proposé au Conseil municipal de poursuivre la démarche engagée en 2022 visant à développer une zone d'activité artisanale sur notre territoire. Sous réserve de l'acceptation de la demande de subvention, il propose d'engager en 2023 une nouvelle phase de travaux pour la réhabilitation de nouveaux locaux ouverts à la location dans le hangar situé sur cette zone.

A cette fin, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention DETR pour la réalisation de ces travaux au second semestre 2023.

Les travaux consistent en :

- des travaux de maçonnerie générale pour un montant de	105 340,00 € HT
- des travaux de rénovation de couverture pour un montant de	50 420,00 € non assujetti à la TVA
- des travaux de nettoyage de couverture pour un montant de	19 900,00 € non assujetti à la TVA
- des travaux électriques pour un montant de	7 183,00 € HT

TOTAL DES TRAVAUX : 182 843,00 € HT TVA = 22 504,60 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la réalisation des opérations susmentionnées.

2^{ème} subvention sollicitée

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 (DSIL)

Thierry LAHAYE rappelle que la DSIL permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle permet également de soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité signé entre l'État et les groupements de communes. La DSIL, qui a été instituée en 2016, s'articule et se coordonne avec les Contrats de relance et de transition énergétique (CRTE), dans une logique globale de stratégie territoriale.

Dans un objectif de dynamisation économique du cœur de bourg, il est proposé au Conseil municipal de poursuivre la démarche engagée en 2022 visant à développer une zone d'activité artisanale sur notre territoire. Sous réserve de l'acceptation de la demande de subvention, il est proposé d'engager en 2023 **les travaux de voirie et de réseaux permettant la déserte du bâtiment en cours de réhabilitation et la viabilisation des 5 nouveaux lots constructibles. Ces travaux visent à prolonger de 200 mètres l'allée des tilleuls.**

Selon la circulaire préfectorale du 5 décembre 2022, ces travaux sont éligibles à la dotation DSIL au titre du critère « travaux d'aménagement urbain et sécurisation des ouvrages d'art ».

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention DSIL pour la réalisation de ces travaux au second semestre 2023.

TOTAL DES TRAVAUX : 294 620,00 € HT TVA : 58 924,00 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la réalisation de l'opération susmentionnée.

II. ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis 1992, le centre interdépartemental de gestion (CIG) propose aux collectivités publiques de souscrire à un contrat groupe d'assurance les garantissant contre tout ou partie des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires liées à l'absentéisme de leurs agents.

Jusqu'alors, la commune n'avait pas jugé nécessaire de souscrire à cette assurance au regard du montant des cotisations associées, préférant supporter les risques potentiels.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de reconsidérer cette position. Jugeant que si les conséquences économiques d'un arrêt de travail de courte durée peuvent être supportées par la commune, il n'en est pas de même en cas d'arrêt de travail de longue durée, qui malheureusement ne peut être exclu.

Il propose en conséquence au Conseil municipal d'adhérer au contrat groupe qui générera une dépense de fonctionnement supplémentaire de 6,5 % de la masse salariale, mais sécurisera le budget de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe de cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à mener les démarches nécessaires en ce sens.

III. ADHESION A L'ASSOCIATION « ESSONNE DEVELOPPEMENT »

Afin d'accompagner la commune dans sa politique de redynamisation de la commune, tant sur un plan économique que touristique, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à l'association Essonne Développement qui, appuyé par le département, pourra assister la commune dans la recherche de porteur de projet et dans leur mise en œuvre.

Il indique qu'Essonne Développement, en lien avec le Conseil Départemental de l'Essonne et le Conseil Régional d'Île-de-France, est depuis près de 30 ans un acteur de proximité qui œuvre pour le rayonnement économique et l'attractivité de l'Essonne au sein de la Région Île-de-France. Le montant annuel de cette adhésion est de 150 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires.

IV. ACCORD DE PRINCIPE SANS ENGAGEMENT POUR UN INVESTISSEMENT DE STATIONS-E EN VUE DU DEPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE MULTISERVICES

Dans la dynamique de redynamisation de la commune, tant sur un plan économique que touristique, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'entreprise « Station-e » à implanter sur la commune une station de recharge pour les véhicules à propulsion électrique.

Il indique que Stations-e est une entreprise française innovante qui est soutenue par la Banque des Territoires.

Leurs solutions vont au-delà de la simple recharge électrique non rentable et répondent à 4 axes de croissance industrielle :

- Le transport électrique
- Les services de proximité intégrant l'autopartage, les casiers connectés, ...
- Le Haut débit Mobile, fixe et la smart city.
- Les données de Mobilité au service des collectivités et des utilisateurs eux-mêmes.

Station-e prendra en charge 100% du financement de la station implantée sur la commune, y compris les travaux d'études, de raccordement Enedis, d'installation, de mise en service, d'exploitation et de maintenance sur toute la durée de la vie.

L'objectif de Station-e est de déployer 10 000 stations en France sur 5 ans au travers d'un investissement de plus de 250 m€ et à raison de 20 m€ environ par Région française.

Monsieur le Maire propose que cette station de recharge soit implantée rue de la Louette. Cette implantation sur un axe très emprunté, offrira également un point de recharge appréciable pour les nombreux promeneurs du week-end ainsi que pour les utilisateurs journaliers du parc LEJEUNE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette démarche et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires pour la mener à bien.

V. FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMUNE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET ACTIVITE ECONOMIQUE

Monsieur le Maire passe la parole à Thierry LAHAYE pour animer le débat visant à identifier parmi plusieurs orientations proposées celles qui seront retenues pour être inscrites dans la feuille de route. En préambule à cette présentation, Thierry LAHAYE rappelle l'objectif poursuivi par l'équipe municipale visant à développer l'attractivité de la commune tout en préservant son caractère rural et sa qualité de vie.

Après échanges, les membres du Conseil municipal identifient selon les 4 axes stratégiques principaux suivant les orientations qui guideront l'action de la commune pour la période 2023 à 2026 :

1. Préservation et valorisation du patrimoine environnemental et architectural :

- Classement de la vallée : Poursuite du travail intercommunal devant déboucher sur un classement définitif en 2027 ;
- Mise en œuvre des actions prévues au titre de la nomination « territoire engagé pour la nature » : Mener les actions restantes et anticiper le renouvellement de la candidature pour 2025 ;
- Elaboration du PLU : Finalisation des règlements (exigences et représentation graphique), consultation des personnes publiques associées, conduite de l'enquête publique et approbation finale en septembre 2023.

2. Enrichissement du patrimoine foncier :

- Valorisation des biens déjà acquis :
 - Défrichage et aménagement des parcelles acquises entre les lieux-dits les Cours et Pierrefitte (2024 ou 2025) ;
 - Aménagement de la parcelle acquise dans le prolongement de la station d'épuration : Avec l'aide de l'ENS, création d'un arboretum et/ou d'un verger (2025).
- Acquisition de nouveaux biens : Poursuivre en opportunité l'acquisition de parcelles non bâties.

3. Développement de l'attractivité de la commune :


- Déploiement des équipements ludiques et sportifs :
 - Aménagement du parc des tilleuls : implantation d'un terrain de Beach-volley,
 - Aménagement de la parcelle AB 0188 (terrain de tennis) implantation d'un Skate-park...

- Animations culturelle et sportive :
 - Institution d'un comité des fêtes doté de moyens significatifs,
 - Organisation d'animations ponctuelles et pérennes,
 - Création d'un site Internet,
 - Création et animation d'une bibliothèque...

4. Valorisation et enrichissement du parc d'établissements communaux et des voiries

- Locaux techniques : Finalisation des nouveaux locaux techniques (hangar zone d'activité) (2023).
- Mairie :
 - Réaménagement du rez-de-chaussée et des anciens locaux techniques (2025) ;
 - Aménagement d'un appartement duplex à l'étage de la mairie (2026).
- Salle des fêtes : Rénovation de la toiture (2025)
- Salle Polyvalente : Construction d'une nouvelle salle énergiquement autonome intégrant (2025) :
 - Une salle de 200 m2 divisible comprenant une salle des fêtes et un restaurant scolaire ;
 - Une cuisine professionnelle ;
 - Eventuellement, si des subventions suffisantes sont allouées, une crèche
- ...
- Ecole : réaménagement des locaux pour transformation en maternelle (2026)
- Aménagement des voiries :
 - Finalisation de l'enfouissement des réseaux au lieu-dit les Cours (2027) ;
 - Aménagement du chemin des hautes terres (2027) :
 - Soit sécurisation simple par la réalisation d'un trottoir en grave,
 - Soit enfouissement des réseaux et réalisation d'un trottoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes

Secrétaire de séance
Jeremy HAYE


Le Maire



Stéphane DEMEULEMEESTER

Thierry LAHAYE
1er Adjoint